

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00203

Numéro SIREN : 421 938 523

Nom ou dénomination : A. RAYMOND GERANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012964

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 428 782		1 428 782	980 287
Autres créances	1 519 883		1 519 883	1 079 107
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 948 665		2 948 665	2 059 395
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	41 979		41 979	42 021
<i>Total disponibilités et divers</i>	41 979		41 979	46 221
ACTIF CIRCULANT	2 990 645		2 990 645	2 105 616
Charges constatées d'avance				4 200
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 016 957		3 016 957	2 131 928

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	467 938	191 908
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	426 949	276 030
<i>Total situation nette</i>	<i>916 887</i>	<i>489 938</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	916 887	489 938
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	372 800	496 453
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	372 800	496 453
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 765	7 764
Dettes fiscales et sociales	1 703 504	1 137 773
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 727 269</i>	<i>1 145 537</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 727 269	1 145 537
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 016 957	2 131 928

COMPTE DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 373 985		1 373 985	1 403 573
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 373 985		1 373 985	1 403 573
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			130 391	212 815
Autres produits (1) (11)			490 968	1 043 897
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 995 344	2 660 285
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			150 787	259 709
<i>Total charges externes</i>			<i>150 787</i>	<i>259 709</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			10 417	14 578
Charges de personnel				
Salaires et traitements			848 168	1 532 409
Charges sociales (10)			433 007	603 540
<i>Total charges de personnel</i>			<i>1 281 175</i>	<i>2 135 950</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 738	
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>6 738</i>	
Autres charges (12)			(3)	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 449 113	2 410 239
RESULTAT D'EXPLOITATION			546 230	250 045
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				17 219
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				17 219
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				17 219
RESULTAT COURANT			546 230	267 264

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 871	8 187
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 871	8 187
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 140	2 176
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 140	2 176
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 269)	6 011
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	116 012	(2 753)
TOTAL DES PRODUITS	1 998 216	2 685 692
TOTAL DES CHARGES	1 571 266	2 409 662
BENEFICE ou PERTE	426 949	276 030

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)



A.RAYMOND GERANCE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation et la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

La pandémie du Covid-19 a eu comme effet, dès le mois de janvier en Chine et mars 2020 dans le reste du monde, une forte réduction et même dans certains cas une fermeture des usines du Groupe, à mesure que les clients, constructeurs automobiles et équipementiers, arrêtaient leurs chaînes de production. Après une reprise progressive, la plupart des usines ont repris une cadence de production normale sur le deuxième semestre malgré la poursuite de la pandémie.

Les impacts de l'épidémie sur l'activité du groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des normes comptables (« Recommandations et observations relatives la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis compter du 1-1-2020 », mises à jour le 15-1-2021 ; www.anc.gouv.fr).

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat courant, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des normes comptables.

La société a notamment mis en place des mesures rigoureuses en matière de maîtrise des coûts : réduction des dépenses de sous-traitance, des frais de déplacement et autres frais généraux.

Liquidité et continuité d'exploitation

L'épidémie de Covid-19 a généré une grande incertitude sur l'économie mondiale et sur l'activité opérationnelle de nombreux secteurs, dont le secteur dans lequel évolue le groupe, Dans le respect absolu de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et autres parties prenantes, le groupe s'est organisé rapidement afin d'assurer la continuité de l'exploitation et de faire face aux surcoûts et aux ralentissements d'activité liés la crise.

La société s'est concentrée sur la préservation de la trésorerie, notamment grâce à :

- Des mesures de maîtrise des coûts (réduction des frais généraux, voir ci-avant) ;

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont il dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 3

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation de la société.

1.3 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions

2.5.1 Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.5.2 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 6

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	1429	980
Créances fiscales	4	42
Débiteurs divers	0	0
Produits à recevoir	1515	1037
Charges constatées d'avance		4
	2.948	2063

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2019	490
Résultat de l'exercice	427
Capitaux propres au 31 décembre 2020	917

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 7

3.6 Etat des provisions

Une reprise de K€ 130 a été enregistrée en 2020, venant diminuer la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des mandataires sociaux, en parallèle une dotation complémentaire de K€ 7 venant augmenter la provision pour atteindre un solde de K€ 373.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 0.75 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 1.5%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs et comptes rattachés	24	8
Personnel et comptes rattachés	1.534	1.060
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57	47
Etat et autres collectivités publiques	112	31
	1.727	1.146

Les dettes de personnel et comptes rattachés correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice 2019 à hauteur K€ 971 et au titre de l'exercice 2020 à hauteur de K€ 544 qui seront verser sur l'exercice 2021 aux gérants.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 427 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 546,
- d'un résultat exceptionnel déficitaire de K€ -3
- d'une charge d'impôt de K€ 116

Les produits d'exploitation : K€ 1.995 (K€ 2.660 en 2019) :

Ils correspondent à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 1 865 (K€ 2 447 en 2019) et d'une reprise de la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat d'un montant de K€ 130.

Les charges d'exploitation : K€ 1.449 (K€ 2.410 en 2019) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux co-gérants pour un total de K€ 1.281 (K€ 2.136 en 2019)
- des charges externes (principalement des honoraires) à hauteur de K€ 151 (K€ 260 en 2019).

Le résultat exceptionnel : K€ -3 (K€ 6 en 2019)

Il concerne principalement à un solde de litige

La charge d'impôt K€ 116 (K€ -3 en 2019) :

Il s'agit de la charge d'IS sur le bénéfice de l'année 2020 d'un montant de K€ 115 et d'un ajustement de la charge d'IS de K€ au titre de l'année 2019.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 9

V - AUTRES INFORMATIONS**5.1 Engagements financiers**

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2020

Dirigeants : 2

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2020	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	482	4 331	160

A. RAYMOND GERANCE SAS

Au Capital de 20.000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

421 938 523 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU JEUDI 3 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le jeudi trois juin à quinze heure quinze,

Les Associés de la Société ARAYMOND GERANCE se sont réunis :

- Au 129 Cours Berriat - 38 000 GRENOBLE, salle Mère-Térèse,
- Par visio-conférence, en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-321 du mars 2020 permettant aux membres de l'assemblée de participer par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle.

en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été adressée en date du 19 mai 2021 par la Gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

Ordre du Jour :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Présentation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2020,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'Exercice 2020,
- Conventions réglementées,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

A.R

Handwritten signatures and initials, including 'JYR' and 'A.R'.

Assistaient à la réunion au 129 Cours Berriat - 38 000 GRENOBLE, salle Mère-Térèse :

- Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Associé et Président de la société ARAYMOND GERANCE,
- Monsieur Alain Achille RAYMOND, Associé,
- Monsieur Albert Marcel RAYMOND, Associé,
- Monsieur Alain-François RAYMOND, Associé,
- Monsieur Jean-Yves RENOUX, Vice-Président-Directeur-Général de la société ARAYMOND GERANCE,
- Monsieur Mathias GREGER, Directeur Général de la société ARAYMOND GERANCE,

Assistaient à la réunion depuis un lien de visioconférence :

- Madame Audrey RAYMOND, Associée,
- Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE, Associée,
- Monsieur Jérôme OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,

Etaient représentés :

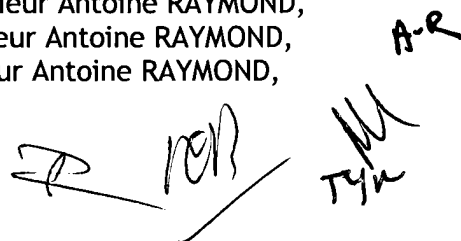
- Monsieur Aurélien RAYMOND, Associé,
- Madame Annaléa RAYMOND, Associé,
- Monsieur Arthur RAYMOND, Associé,
- Madame Alice RAYMOND, Associée,
- Monsieur Adrien RAYMOND, Associé,
- Madame Amélie RAYMOND, Associée,
- Madame Adèle RAYMOND, Associée,
- Madame Andréa RAYMOND, Associée,
- Madame Aurélie RAYMOND, Associée,
- Monsieur Achille RAYMOND, Associé,
- Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Madame Elena OUTHENIN-CHALANDRE, Associée,
- Monsieur Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, Associé,
- Mademoiselle Romane DEDYK, Associée, légalement représentée par son Père, Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE,
- Monsieur Paul REVEILLE, Associé,
- Monsieur Barthélémy REVEILLE, Associé, légalement représenté par sa Mère, Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE.

La Présidence est assurée par Monsieur Antoine Robert RAYMOND, Président.

Le cabinet MURAZ PAVILLET, représenté par Monsieur Christian MURAZ et Monsieur Yann BENALLEGUE, Commissaire aux comptes, dûment convoqué à la présente Assemblée est également présent.

Monsieur Antoine Robert RAYMOND dépose sur le Bureau :

- la convocation du 19 mai 2021,
- le pouvoir de Monsieur Aurélien RAYMOND, établi au nom de Monsieur Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de Madame Annaléa RAYMOND, établi au nom de Monsieur Antoine RAYMOND,
- le pouvoir de Monsieur Arthur RAYMOND, établi au nom de Monsieur Antoine RAYMOND,

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, the initials 'A-R', and other marks.

- le pouvoir de Madame Alice RAYMOND, établi au nom de Monsieur Albert RAYMOND,
- le pouvoir de Monsieur Adrien RAYMOND, établi au nom de Monsieur Albert RAYMOND,
- le pouvoir de Madame Amélie RAYMOND, établi au nom de Monsieur Albert RAYMOND,
- le pouvoir de Madame Adèle RAYMOND, établi au nom de Monsieur Albert RAYMOND,
- le pouvoir de Madame Andréa RAYMOND, établi au nom de Monsieur Alain-François RAYMOND,
- le pouvoir de Madame Aurélie RAYMOND, établi au nom de Monsieur Alain-François RAYMOND,
- le pouvoir de Monsieur Achille RAYMOND, établi au nom de Monsieur Alain-François RAYMOND,
- le pouvoir de Monsieur Eric OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de Madame Elena OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de Monsieur Gaspard OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de Monsieur Arthur OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de Monsieur Christophe OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de Monsieur Paul REVEILLE, établi au nom de Madame Laure OUTHENIN-CHALANDRE,
- le pouvoir de Madame Jacqueline OUTHENIN-CHALANDRE, établi au nom de Monsieur Alain RAYMOND,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des résolutions,

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'Exercice clos le 31 décembre 2020,

approuvent les comptes annuels tels qu'ils leur ont été présentés, et donnent, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour l'Exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

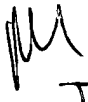
Les Associés, après avoir entendu les explications du Président, décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'Exercice 2020 s'élevant à 426 949,37 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 426 949,37 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés prennent acte qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'il est rapporté dans le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes.

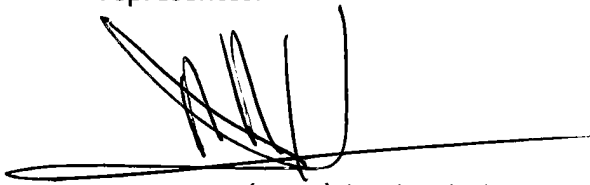
A-R    Jyr

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

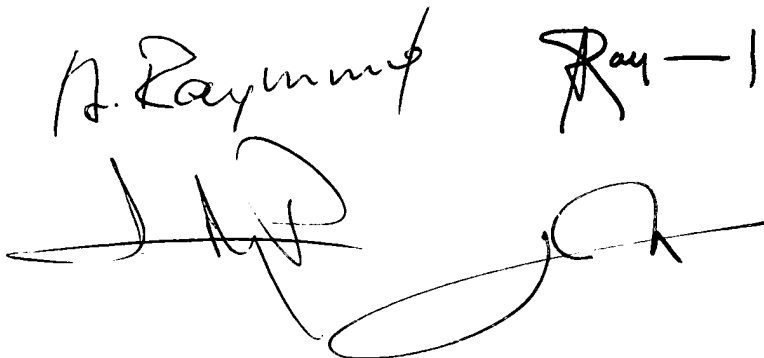
Les Associés donnent au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal tout pouvoir pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 15h34.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés présents ou représentés.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is 'A. Raymond' and the second is 'Ray - 1'. Below them are two more signatures, one of which is a large, stylized 'J' or 'I'.

SAS A. RAYMOND GERANCE

113 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

SAS A. RAYMOND GERANCE
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €uros

Siège social : 113 Cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 421 938 523 RCS

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
ANNEXES : BILAN AU 31/12/2020	5- 6
COMPTE DE RESULTAT	7- 8
ANNEXE COMPTABLE	9-16

SAS A. RAYMOND GERANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

À l'assemblée générale de la société A. RAYMOND GERANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. RAYMOND GERANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant l'application des principes comptables, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 18 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET


Yann BENALLEGUE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

À l'assemblée générale de la société A. RAYMOND GERANCE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Meylan, le 18 mai 2021

**Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET**


Yann BENALLEGUE

A N N E X E S

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	26 312		26 312	26 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total Immobilisations financières</i>	26 312		26 312	26 312
ACTIF IMMOBILISE	26 312		26 312	26 312
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 428 782		1 428 782	980 287
Autres créances	1 519 883		1 519 883	1 079 107
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 948 665		2 948 665	2 059 395
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	41 979		41 979	42 021
<i>Total disponibilités et divers</i>	41 979		41 979	46 221
ACTIF CIRCULANT	2 990 645		2 990 645	2 105 616
Charges constatées d'avance				4 200
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 016 957		3 016 957	2 131 928

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	467 938	191 908
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	426 949	276 030
<i>Total situation nette</i>	916 887	489 938
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	916 887	489 938
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	372 800	496 453
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	372 800	496 453
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 765	7 764
Dettes fiscales et sociales	1 703 504	1 137 773
<i>Total dettes d'exploitation</i>	1 727 269	1 145 537
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 727 269	1 145 537
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 016 957	2 131 928

COMPTE DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	1 373 985		1 373 985	1 403 573
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 373 985		1 373 985	1 403 573
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			130 391	212 815
Autres produits (1) (11)			490 968	1 043 897
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1 995 344	2 660 285
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			150 787	259 709
<i>Total charges externes</i>			<i>150 787</i>	<i>259 709</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			10 417	14 578
Charges de personnel				
Salaires et traitements			848 168	1 532 409
Charges sociales (10)			433 007	603 540
<i>Total charges de personnel</i>			<i>1 281 175</i>	<i>2 135 950</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 738	
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>6 738</i>	
Autres charges (12)			(3)	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			1 449 113	2 410 239
RESULTAT D'EXPLOITATION			546 230	250 045
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				17 219
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				17 219
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés (6)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER				17 219
RESULTAT COURANT			546 230	267 264

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 871	8 187
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 871	8 187
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 140	2 176
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 140	2 176
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 269)	6 011
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	116 012	(2 753)
TOTAL DES PRODUITS	1 998 216	2 685 692
TOTAL DES CHARGES	1 571 266	2 409 662
BENEFICE ou PERTE	426 949	276 030

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A.RAYMOND GERANCE est une société par action simplifiée créée en février 1999 qui a pour objet la prise de participation et la gestion de participations dans les entreprises industrielles et commerciales, la gérance de sociétés et en particulier la cogérance en tant qu'associé personnellement et indéfiniment responsable de la société en commandite simple A. Raymond et Cie.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

La pandémie du Covid-19 a eu comme effet, dès le mois de janvier en Chine et mars 2020 dans le reste du monde, une forte réduction et même dans certains cas une fermeture des usines du Groupe, à mesure que les clients, constructeurs automobiles et équipementiers, arrêtaient leurs chaînes de production. Après une reprise progressive, la plupart des usines ont repris une cadence de production normale sur le deuxième semestre malgré la poursuite de la pandémie.

Les impacts de l'épidémie sur l'activité du groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des normes comptables (« Recommandations et observations relatives la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis compter du 1-1-2020 », mises à jour le 15-1-2021 ; www.anc.gouv.fr).

L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat courant, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des normes comptables.

La société a notamment mis en place des mesures rigoureuses en matière de maîtrise des coûts : réduction des dépenses de sous-traitance, des frais de déplacement et autres frais généraux.

Liquidité et continuité d'exploitation

L'épidémie de Covid-19 a généré une grande incertitude sur l'économie mondiale et sur l'activité opérationnelle de nombreux secteurs, dont le secteur dans lequel évolue le groupe. Dans le respect absolu de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et autres parties prenantes, le groupe s'est organisé rapidement afin d'assurer la continuité de l'exploitation et de faire face aux surcoûts et aux ralentissements d'activité liés la crise.

La société s'est concentrée sur la préservation de la trésorerie, notamment grâce à :

- Des mesures de maîtrise des coûts (réduction des frais généraux, voir ci-avant) ;

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont il dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 3

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation de la société.

1.3 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Néant

2.3 Immobilisations corporelles

Néant

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Provisions

2.5.1 Provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail
- une provision pour perte de change

2.5.2 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

La société A.RAYMOND GERANCE SAS ne présente pas de bien immobilisé dans son bilan.

3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières (K€ 26) sont constituées des parts d'A.RAYMOND & Cie SCS pour K€ 21 ainsi que des actions d'A. RAYMOND Exco SAS pour K € 5.

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances sont à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	1429	980
Créances fiscales	4	42
Débiteurs divers	0	0
Produits à recevoir	1515	1037
Charges constatées d'avance		4
	2.948	2063

La créance client concerne la rémunération de gérance fixe facturée à A. Raymond & Cie SCS.

Les produits à recevoir correspondent en totalité à la rémunération de gérance variable à recevoir d'A. Raymond & Cie SCS.

3.4 Capital social

Le capital social s'élève à vingt mille euros (20.000) divisés en 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

3.5 Capitaux propres

	K €
Capitaux propres au 31 décembre 2019	490
Résultat de l'exercice	427
Capitaux propres au 31 décembre 2020	917

A.RAYMOND GERANCE SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

Page 7

3.6 Etat des provisions

Une reprise de K€ 130 a été enregistrée en 2020, venant diminuer la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat et les cotisations retraite complémentaire des mandataires sociaux, en parallèle une dotation complémentaire de K€ 7 venant augmenter la provision pour atteindre un solde de K€ 373.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de fin de contrat :

Age de départ :

Année de naissance	Cadre
De 1953 à 1960	62 ans
A partir de 1961	63 ans

Taux de rotation pris en compte : 0%

Taux d'actualisation : 0.75 %

Taux de hausse des rémunérations pour les années à venir : 1.5%

Convention collective de la métallurgie

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs et comptes rattachés	24	8
Personnel et comptes rattachés	1.534	1.060
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57	47
Etat et autres collectivités publiques	112	31
	1.727	1.146

Les dettes de personnel et comptes rattachés correspondent essentiellement à la rémunération de gérance variable de l'exercice 2019 à hauteur K€ 971 et au titre de l'exercice 2020 à hauteur de K€ 544 qui seront verser sur l'exercice 2021 aux gérants.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est un profit de K€ 427 qui est constitué :

- d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de K€ 546,
- d'un résultat exceptionnel déficitaire de K€ -3
- d'une charge d'impôt de K€ 116

Les produits d'exploitation : K€ 1.995 (K€ 2.660 en 2019) :

Ils correspondent à la rémunération de gérance dans A. Raymond & Cie SCS à hauteur de K€ 1 865 (K€ 2 447 en 2019) et d'une reprise de la provision destinée à couvrir les indemnités de fin de contrat d'un montant de K€ 130.

Les charges d'exploitation : K€ 1.449 (K€ 2.410 en 2019) :

Elles concernent principalement :

- les rémunérations de gérance versée aux co-gérants pour un total de K€ 1.281 (K€ 2.136 en 2019)
- des charges externes (principalement des honoraires) à hauteur de K€ 151 (K€ 260 en 2019).

Le résultat exceptionnel : K€ -3 (K€ 6 en 2019)

Il concerne principalement à un solde de litige

La charge d'impôt K€ 116 (K€ -3 en 2019) :

Il s'agit de la charge d'IS sur le bénéfice de l'année 2020 d'un montant de K€ 115 et d'un ajustement de la charge d'IS de K€ au titre de l'année 2019.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements financiers

Néant

5.2 Effectif au 31 décembre 2020

Dirigeants : 2

5.3 Tableau des filiales et participation

Filiales (montants en K€)	% de détention directe	Capitaux propres fin 2020	CA HT	Résultat net
A. RAYMOND EXCO	100%	482	4 331	160